

Négocier la mise à disposition de logements en faveur des migrants

NYON Attribuer des logements pour l'EVAM dès la conception d'un plan de quartier, c'est la volonté de conseillers de droite.

Négocier la réservation d'appartements à mettre à la disposition du canton en faveur de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). C'est la nature du postulat qui sera déposé à la prochaine séance du Conseil communal lundi 12 décembre prochain.

Les sept signataires, des conseillers du centre-droit, pensent que la solution du foyer, envisagée par la Municipalité, n'est pas la bonne. Selon eux, mettre des appartements à disposition serait moins stigmatisant, garantirait une mixité et offrirait une qualité de vie optimale. De plus, les parcelles en mains communales seraient conservées pour des projets pour les jeunes ou les

personnes âgées. «Aucun parti ne s'oppose à l'accueil des migrants, précise d'emblée l'UDC Sacha Soldini, à l'origine de ce postulat. Le seul point où nous divergeons, c'est sur les solutions à mettre en œuvre pour le concrétiser.»

Un «postulat 2.0»

En 2013, l'élu avait déjà proposé que des logements soient mis à disposition des requérants. Il demandait alors que des quotas d'appartements soient réservés à l'EVAM, via des droits de coopérative. «C'est un postulat 2.0. Cette fois-ci, nous proposons une version qui permettrait une prise de décision plus rapide, explique-t-il. Chaque fois qu'un plan de quartier pourrait être ouvertes avec les promoteurs pour attribuer certains logements en faveur de l'institution vaudoise.» Une démarche qui ne forcerait pas la main aux propriétaires des immeubles,

puisque ceux-ci auraient la possibilité de refuser telle prestation.

Cette proposition s'inspire de la politique de logement abordable mise en place par la Municipalité. Depuis 2010, la commune a introduit le principe de réserver au minimum 25% de logements d'utilité publique en échange de droits à bâtir.

Questionnée sur le sujet, la Municipalité semble avoir une idée claire de la réponse qui sera fournie. «Quand on pose deux fois la même question, il est rare que l'on obtienne des réponses différentes», affirmait lundi le syndic Daniel Rossellat.

Contacté, l'EVAM ne se prononce pas sur la nature du texte. En revanche, l'institution insiste sur la complémentarité des hébergements en foyers et en appartements. Si les premiers servent à accueillir les personnes arrivées récemment dans le canton, les seconds sont mis à dis-

position des requérants «les plus autonomes ou qui peuvent rester durablement en Suisse», détaille Charlotte Mosquera, responsable de secteur ouest de l'EVAM. Et d'ajouter: «Le foyer permet d'offrir différents services au même

endroit: aide financière, suivi social et présence médicale.»

Après six à neuf mois et selon l'intégration de la personne, celle-ci sera hébergée dans l'un des 400 appartements occupés par l'EVAM. «Il est nécessaire d'avoir acquis une connaissance du système suisse et une certaine autonomie pour que la vie dans un appartement se passe au mieux», ajoute-t-elle. Quant aux abris de protection civile, rappelle l'institution, ils sont une solution exceptionnelle et ne concernent que les hommes seuls et en bonne santé.

Depuis août 2013 et le dépôt d'un premier préavis municipal, le projet de construction d'un foyer à Nyon nourrit bien des discussions. Le plus récent, présenté au délibérant en juin de cette année, est encore examiné par la commission et ne sera pas voté par le Conseil cette année. ● **FABIEN DARVEY**

« Le foyer permet d'offrir différents services au même endroit. »



CHARLOTTE MOSQUERA
RESPONSABLE DE
SECTEUR OUEST
À L'EVAM